

Madame la directrice académique,

Sécurité au travail

Nous ne pouvons pas commencer ce CSA sans évoquer notre profonde solidarité avec notre collègue agressée mardi 3 février à Sanary, ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement. Nous lui adressons tout notre soutien et espérons de toutes nos forces son rétablissement alors que son pronostic vital était encore engagé il y a peu. Cette agression, commise par un élève de 14 ans en pleine classe, qui a porté plusieurs coups de couteau à son enseignante, rappelle brutalement la réalité des violences auxquelles sont exposés les personnels de l'Éducation nationale. Ces actes ne peuvent être ni banalisés ni instrumentalisés. Ils posent une question essentielle : celle des conditions d'exercice du métier d'enseignant et du climat scolaire, dans un contexte de dégradation continue des moyens humains et éducatifs.

Or le RSST du département regorge de plus en plus de situations de violences d'élèves dans nos classes. On a même récemment découvert que des élèves avaient dissimulé une machette dans l'un de nos établissements. D'une manière plus générale, la prise en compte des situations de santé et de sécurité au travail ne doit pas être négligée ou sous-estimée dans notre département, comme le rappellent régulièrement les élu.es de la formation spécialisée dont la DSDEN doit prendre en considération leur expertise. La prise de conscience du sous-encadrement éducatif est particulièrement lente et on en est encore, entre les murs des beaux bureaux, à justifier l'insuffisance des moyens accordés à l'éducation nationale par la démographie. La baisse démographique aurait dû être l'occasion d'alléger les effectifs qui restent parmi les plus chargés d'Europe. Or il n'en est rien et l'inclusion en souffrira d'autant plus tout comme les personnels AESH qui font ce qu'ils.elles peuvent pour la permettre sans reconnaissance en retour par le biais d'un véritable statut de catégorie B.

Les représentants de la FSU souhaitent également vous alerter sur les situations explosives chez les professeurs d'EPS dans de nombreux établissements du Calvados.

En effet, devant la recrudescence des cas de souffrance au travail et de mises en cause dans l'exercice professionnel d'agents et devant le constat de l'absence ou l'inefficience d'accompagnement institutionnel, la FSU vous demande une application effective des dispositions prévues dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (O.S.M. orientations stratégiques ministérielles 2025-2026), et plus particulièrement en matière de protection des agents comme le prévoit le code général de fonction publique avec les articles L.134-5 et L.134-6 qui précisent que la collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer le cas échéant, le préjudice qui en résulte.

Conditions de travail et moyens

La FSU souhaite donc vous faire part de la profonde inquiétude et de la colère qui s'expriment aujourd'hui dans les établissements du département. Ces dernières semaines ont pourtant montré que certaines réformes imposées sans concertation pouvaient être remises en cause sous la pression des personnels. L'abandon du caractère obligatoire des groupes de niveaux au collège, ou encore l'échec du parcours en Y dans les lycées professionnels, en sont des illustrations claires. Ces reculs confirment une évidence : on ne peut pas transformer

l'École durablement contre l'expertise et l'engagement de celles et ceux qui la font vivre. Ils posent aussi des questions restées sans réponse, notamment sur l'avenir de la 26^e heure en sixième et sur la place de la technologie, discipline dont la disparition en sixième depuis la rentrée 2023 a provoqué une rupture des apprentissages que les équipes dénoncent unanimement.

S'agissant plus directement de l'ordre du jour de ce CSA, dans ce contexte déjà lourd, l'annonce des suppressions de postes prend une dimension particulièrement brutale. La FSU ne peut que dénoncer la logique comptable qui préside une nouvelle fois aux décisions ministérielles. Alors que 272 postes disparaissent à l'échelle académique, notre département est directement touché par la suppression de 30 ETP dans le 1^{er} degré et 29 ETP dans le 2nd degré d'après les données académiques, mais cela se traduit concrètement par la perte de presque 33 ETP d'heures postes dans le 2nd degré quand on examine les documents (-558h). A la rentrée prochaine, ce ne sont pas moins de 30 divisions qui seront fermées. Ces choix fragilisent encore davantage une école qui tient déjà dans des conditions extrêmement dégradées. Les personnels ont le sentiment que l'on exige toujours plus d'eux, avec toujours moins de moyens, pendant que le discours institutionnel tente d'enrober ces décisions d'images ou de métaphores qui ne résistent pas à l'épreuve du réel.

Comment prétendre lutter contre les difficultés scolaires tout en dégradant continuellement les conditions d'enseignement ? Comment répondre à la crise d'attractivité des métiers de l'éducation quand les personnels subissent fermetures de postes, mesures de carte scolaire, services éclatés et compléments imposés, menaces de disparition de certaines disciplines ? L'impact va être colossal sur nos collègues ! Nous réitérons notre demande d'un groupe de travail pour les postes partagés, comme cela existe à l'échelle académique pour les lycées et dans d'autres départements de notre académie.

Nous nous interrogeons aussi sur la façon dont les collèges ont été dotés. L'année dernière, le « forfait autonomie » était abondé de 50h rajoutées en plus de la dotation de base de 3h par classe. Cette année, ces heures ont triplé ! Nous avons la surprise de constater que la DSDEN14, à rebours du mouvement national, semble décider de financer plus largement qu'aux dernières rentrées les groupes de besoin pourtant voués à disparaître. Quelles logiques ont conduit vos services à augmenter aussi fortement ces heures (donc au détriment des autres indicateurs mesurables de la part qualitative l'IPS), et quels sont ces dispositifs de consolidation évoqués par ailleurs ? Si les conditions d'exercice et les effectifs de nos classes étaient allégés, plus particulièrement dans les établissements accueillant nos élèves les plus en difficulté, nul doute que la mise en œuvre des dispositifs locaux d'accompagnement relèverait moins de l'incontournable surcroît d'investissement de nos collègues pour les faire exister.

En tous cas, elles n'ont pas été données aux six collèges du Calvados désormais confrontés au plan 800 collèges en raison de leurs mauvais résultats au DNB, autrement appelé « collèges en progrès » (mais qui ne sera donc pas celui des moyens mis à leur disposition). Les personnels peuvent préparer leur autocritique car c'est encore sur eux que l'on fera porter la responsabilité des faibles résultats de leurs élèves. Elles n'ont pas été données non plus au collègue Guillaume de Normandie qui année après année voit sa dotation fortement amputée suite au rabotage de la part qualitative, ainsi que les collèges de Caumont et Lechanteur, ces collèges perdant chacun deux classes...

Des formations sont d'ailleurs déjà prévues pour leur apprendre leur métier : c'est une mise au pas qui se prépare. Ce plan est destiné à concurrencer et affaiblir doublement l'éducation prioritaire en justifiant le gel de sa carte et en instaurant une dégradation globale des moyens. Moyens qui se retrouvent alloués en dehors de critères communs nationaux et transparents. Nous vous rappelons d'ailleurs l'engagement de notre ministre quant à l'implication des organisations syndicales dans les observatoires des dynamiques rurales et territoriales, et comptons donc sur vous pour nous associer à ces temps de travail.

Les effectifs des ULIS collège demeurent bien trop importants : 14 ou 15 élèves dans une grande partie des dispositifs du département, c'est continuer à mépriser la circulaire de 2015 qui fixe le nombre d'élèves à 10, c'est ne pas prendre en compte la surcharge de travail que cela occasionne pour les coordonnateurs et

coordonnatrices ULIS collège, c'est oublier à quel point cela détériore les conditions de scolarisation et d'inclusion des élèves du dispositif.

Respect des instances

Face à la situation inhabituelle de recevoir les dotations aussi tard, certains chefs d'établissements ne respectent pas la chronologie des instances pour la tenue de leurs conseils d'administration. Certains ont eu lieu dès jeudi 5 février, d'autres dans le courant de cette semaine sans donner du temps pour la concertation interne et on nous dira ensuite que ce sont des choix d'équipe ! Le resserrement du calendrier des opérations de préparation de rentrée en raison du vote tardif du budget ne doit pas se traduire dans les établissements par un nouveau recul de la démocratie interne.

Nous réaffirmons par ailleurs notre exigence de transparence dans l'élaboration et la présentation des DHG au sein des établissements. Trop souvent encore, les équipes ne disposent pas de l'ensemble des informations nécessaires pour un débat éclairé, les décisions concernant options et dispositifs sont prises sans concertation réelle, et la DHG n'est pas toujours soumise au vote des instances. Des personnels de direction font le choix depuis plusieurs années de ne pas présenter la répartition de la DHG au conseil d'administration le renvoyant à la veille des vacances d'été. Ces pratiques autoritaires altèrent le climat de travail dans les EPLE et génèrent une souffrance supplémentaire dont les personnels n'ont vraiment pas besoin. Cette opacité alimente incompréhension et tensions, et conduit parfois des collègues à apprendre la suppression de leur poste de manière indigne. Nous espérons un soutien sans ambiguïté de la direction académique sur ce point afin que soit respectée l'obligation de vote du TRMD dans les conseils d'administration des collèges et lycées avant leur remontée.

Les hommages appuyés rendus récemment au rôle des enseignants, à leur engagement et à leur mission essentielle pour la société ne sauraient masquer une réalité plus prosaïque : ces missions exigent des moyens, une politique ambitieuse de formation, de recrutement et de rémunération, et un respect réel des personnels. Les mots, aussi valorisants soient-ils, ne remplacent ni les postes ni les conditions de travail nécessaires pour faire réussir tous les élèves.

Si l'avenir de notre société se joue effectivement chaque jour dans les classes, alors il est urgent de donner à l'École publique, laïque et obligatoire les moyens de fonctionner dignement. La FSU continuera, dans le département, à se tenir aux côtés des personnels pour défendre le service public d'éducation et celles et ceux qui le font vivre, souvent au prix d'un engagement toujours plus lourd.